

**PROCÈS-VERBAL DE LA SIXIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC
POUR L'EXERCICE 2024-2025 TENUE DU 12 AU 17 JUILLET 2024 DE FAÇON VIRTUELLE**

Sont présents :

- M^{me} la bâtonnière Catherine Claveau
- M^e Marcel-Olivier Nadeau, vice-président
- M^e Mylène Lemieux-Ayotte, vice-présidente
- M^e Extra Junior Laguerre
- M^e Régis Boisvert
- M^e Caroline Gagnon
- M^e Elhadji Madiara Niang
- M^e Maxime Bernatchez
- M^e Élisabeth Jutras
- M^e Simon Tremblay
- M. Pierre Delisle
- M^{me} Diane Sicard-Guindon
- M. Gérald Belley
- M^{me} Nancy Potvin

Secrétaire de la séance :

- M^e Sylvie Champagne
-

1. MOT DE BIENVENUE

Inf : Aucun mot de bienvenue, car il s'agit d'une séance virtuelle.

1.1 ORDRE DU JOUR

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour.

2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

Inf : Il n'y a pas de dossier à traiter pour cette séance du Conseil d'administration.

3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

Inf : Il n'y a pas de dossier à traiter pour cette séance du Conseil d'administration.

4. GOUVERNANCE

Inf : Il n'y a pas de dossier à traiter pour cette séance du Conseil d'administration.

5. PROTECTION DU PUBLIC

5.1 DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont d'accord avec les demandes.

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

- [Redacted]

- [Redacted]

- [Redacted]

- [Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

- [Redacted list item]

- [Redacted list item]

- [Redacted list item]

- [Redacted list item]

[Redacted text block]

- [Redacted list item]

- [Redacted list item]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

- [Redacted list item]

- [Redacted list item]

- [Redacted]

- [Redacted]

[Redacted]

- [Redacted]

- [Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

- [Redacted]

- [Redacted]

- [Redacted]

- [Redacted]

[Redacted]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

5.2 POLITIQUE DE CONSULTATION ET DE RÉVISION DES EXAMENS ALPAQ ET ARM

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Ce sujet est reporté à la prochaine séance à la demande d'une membre.

5.3 RADIATION ADMINISTRATIVE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise. Considérant la radiation disciplinaire entre-temps, la radiation administrative de la membre est devenue sans objet au moment de la clôture de cette séance virtuelle.

6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

Inf : Il n'y a pas de dossier à traiter pour cette séance du Conseil d'administration.

7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

7.1 NOMINATIONS AU COMITÉ DES REQUÊTES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont d'accord avec les recommandations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT que le Conseil général du Barreau du Québec a déjà adopté une résolution en vertu de l'article 15.1 o) de la *Loi sur le Barreau* à l'effet de déléguer au Comité des requêtes les pouvoirs que les articles 55.1 à 55.3 et 161 du *Code des professions* attribuent au Bureau;

CONSIDÉRANT l'exercice des pouvoirs qui sont conférés au Conseil d'administration par les articles 48, 70, 71, 72 et 122 de la *Loi sur le Barreau*;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un Comité des requêtes en vertu de l'article 22.1 de la *Loi sur le Barreau*;

DE DÉLÉGUER les pouvoirs prévus aux articles ci-dessus au Comité des requêtes;

DE DÉSIGNER membres pour y siéger les personnes suivantes :

- Me Catherine Bourget, présidente;
- Me Pierre Robitaille;
- Me Claude Savoie, Ad. E.;

DE DÉSIGNER à titre de membres substitués les personnes suivantes :

- Me Serge Bernier;
- Me Pierre Lévesque, Ad. E.;
- Me Magali Fournier, Ad. E..

7.2 NOMINATION SYNDIC AD HOC - SERVICES DES GREFFES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et la majorité est d'accord avec les recommandations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 2 juillet 2024 préparé par M^e Sarah Thibodeau, directrice du Service des Greffes;

DE NOMMER [REDACTED] pour agir à titre de syndic ad hoc dans le dossier impliquant [REDACTED]

8. DIVERS

Inf : Il n'y a pas de dossier à traiter pour cette séance du Conseil d'administration.

9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

Inf : Il n'y a pas de dossier à traiter pour cette séance du Conseil d'administration.

La Présidente,

Le Secrétaire,

Catherine Claveau
Bâtonnière du Québec

Sylvie Champagne
Secrétaire de l'Ordre